

Demande d'autorisation pour l'organisation d'une manifestation

Administration communale – Rue Centrale 22 – 1958 St-Léonard
027/205.76.00 – administration@st-leonard.ch

Constituent une manifestation les activités, qu'elles soient publiques ou privées, telles que les rassemblements, cortèges, réunions, spectacles ou divertissements, à but de diffusion d'informations, politique, sportif, de bienfaisance ou d'utilité publique, culturelle ou commerciale, ayant lieu sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.

Sont également considérées comme des manifestations, les événements organisés sur le domaine privé et susceptibles d'avoir des conséquences sur le voisinage, notamment de créer des nuisances sonores, une occupation accrue de la voie publique ou nécessitant la mise en place de mesures en lien avec la tranquillité et l'ordre publics.

Nom de la manifestation :

Coordonnées de l'organisateur :

Nom de la société, organisateur

Personne de contact

Adresse complète

Téléphone

E-mail

Coordonnées durant la manifestation : (nom, prénom, téléphone)

Responsable général

Responsable infrastructure

Responsable sécurité

Description de la manifestation :

Emplacement :

☐

domaine public

☐

domaine privé

Date(s) :

du

au

Réservation de place / salle :

☐

Oui

☐

Non

(place du village, place du collège, couvert de Beulet, salles communales)

Horaires de la manifestation :

Le de h à h

Le de h à h

Le de h à h

Le de h à h

Le de h à h

Installation stand(s) ou tente(s) :☐ Oui☐ Non

Dimensions :

Fournir obligatoirement un plan d'implantation des installations fixes ou mobiles, à l'échelle, sur un **plan de situation cadastrale**. Une demande sans plan annexé ne sera pas traitée et renvoyée au requérant. La base cadastrale est accessible à cette adresse : map.vsgis.ch/stleonard

Montage / démontage des infrastructures :Montage le dès h.Démontage le pour h.**Fermeture de place(s) / routes (s) :**☐ Oui☐ Non

Lieu – route à fermer : (nom de la route/place, date et heure)

	le		à		h. au		à		h.
	le		à		h. au		à		h.
	le		à		h. au		à		h.

Ventes de boissons avec ou sans alcool :☐ Oui☐ Non**Ventes de nourriture :**☐ Oui☐ Non**Concept sécurité existant :**☐ Oui☐ Non**Agence de sécurité :**☐ Oui☐ Non

(L'entreprise doit être reconnue par le concordat sur les entreprises de sécurité ; fournir coordonnées complètes)

Dispositif médico-sanitaire :☐ Oui☐ Non**Concept sécurité incendie :**☐ Oui☐ Non

(fournir un plan détaillé des accès, sorties de secours, emplacement des grills, système à gaz)

Concept de nettoyage pendant / après :☐ Oui☐ Non**Assurance RC manifestation :**☐ Oui☐ Non

Prestations communales requises :☐ Oui☐ Non

Barrières Vauban, quantité :

Signalisation :

Eau, électricité :

WC / raccordement égout :

Place de parc communale :

Service de circulation / parking :

Autre à préciser :

Autre à préciser :

Vaisselle réutilisable :

L'utilisation de vaisselle réutilisable est rendue obligatoire dès le 1^{er} janvier 2023 sur décision de la municipalité de St-Léonard afin de réduire la production des déchets, d'améliorer la propreté des lieux de manifestations et d'encourager les « écogestes » auprès du public. La municipalité de St-Léonard met à disposition des verres réutilisables à l'effigie de la commune. Le règlement ainsi que les modalités concernant leur utilisation sont à consulter auprès de l'administration communale ou sur www.st-leonard.ch. L'unité manquante est facturée **0.80ct** lors du décompte final.

Verres « St-Léonard » :	Verres à vin 1 dl		pièces
	Verres 3 dl		pièces

Label FIESTA :

L'obtention du label Fiesta est fortement recommandée, l'administration communale se réserve le droit d'exiger son obtention au cas par cas. **Plus d'infos sur** <https://fiesta.ch/>

Labellisation souhaitée :☐ Oui☐ Non**Manifestation déjà labellisée :**☐ Oui☐ Non**Remarques :****Date :****Signature :**